



Prix indiqué sur une page d'un site

Par **Beruco**, le **15/07/2008** à **20:08**

Bonjour,

Lorsque un prix est affiché sur une page du site d'une société, y a-t-il une obligation d'appliquer le prix indiqué ? Est-ce que l'impression de la page ou figure les mentions de prix peut servir de preuve en cas de litige ?

Merci

Bertrand Cornu